

Toulouse, le 8 mai 2023

Latecoere annonce sa recapitalisation

- Latecoere et ses partenaires se sont entendus sur les principes d'un accord de recapitalisation, comprenant une augmentation de capital d'au moins 100 millions d'euros, ainsi qu'une réduction significative de la dette.
- Latecoere rebondit après la crise de la COVID, avec une croissance du chiffre d'affaires de +39% en 2022, tout en faisant face aux défis de la *supply chain* et aux besoins accrus en fonds de roulement liés à la reprise de l'industrie aérospatiale. Cet accord donne à Latecoere une base solide pour continuer à répondre aux besoins de croissance de ses clients.
- Cet accord permettra à Latecoere de mettre en œuvre ses objectifs industriels et de confirmer le rôle central de la France et de Toulouse dans cette perspective.

Latecoere, partenaire de premier rang des principaux constructeurs aéronautiques internationaux, annonce aujourd'hui qu'elle a conclu un accord de principe avec son actionnaire majoritaire, la Banque Européenne d'Investissement, et ses prêteurs (Prêts Garanti par l'Etat « PGE »). Cet accord global de recapitalisation a été négocié sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

Alors que l'industrie aérospatiale a traversé une crise sans précédent liée à la pandémie de la COVID et au redémarrage qui s'en est suivi, Latecoere a elle-même été confrontée à des défis importants pour répondre à la demande croissante de production, absorber les pressions historiques de l'hyperinflation et également faire face aux défis de la *Supply Chain* et aux pénuries de pièces des principaux fournisseurs. Cet accord garantit à Latecoere une structure de capital solide pour continuer à soutenir ses clients tout au long de la montée en cadence de l'industrie actuellement prévue en 2023 et au-delà.

L'accord de recapitalisation comprend :

- Un financement, par le biais d'un prêt immédiat de 45 millions d'euros accordé par son actionnaire de référence Searchlight Capital Partners, L.P. ("SCP")¹ ;
- Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant minimum de 100 millions d'euros, entièrement souscrite par SCP, qui sera réalisée avant la fin de l'année 2023 ;
- Une réduction de la dette de 183 millions d'euros permettant à Latecoere de disposer d'une structure de capital durable. La dette maintenue sera remboursée en 2027. Les prêteurs concernés resteront associés à la création de valeur future par le biais d'un mécanisme de Retour à Meilleure Fortune ("RMF") ; et
- Une conversion en capital d'un montant limité de la dette résiduelle de PGE selon des modalités restant à convenir. Les parties s'attendent à ce que le montant de cette conversion ne dépasse pas 10 % des capitaux propres entièrement dilués après l'augmentation de capital.

Thierry Mootz, Directeur général du groupe, a déclaré : *"Cet accord est une évolution positive pour Latecoere, ses employés et l'ensemble des parties prenantes. Je tiens à remercier toutes les parties concernées pour leur soutien et ce résultat indéniable. Avec un capital considérablement renforcée, Latecoere est solidement positionnée pour mener à bien sa stratégie de développement entamée en 2021. Dans cette nouvelle phase, le Groupe confortera son implantation toulousaine, avec d'autres investissements prévus pour son site industriel de Montredon, en se concentrant sur les activités à forte valeur ajoutée. Nous continuerons à étendre l'activité, en nous appuyant sur les affaires récemment remportées et à venir, tant dans le secteur commercial que dans celui de la défense, et nous envisagerons de nouvelles alliances stratégiques avec des partenaires industriels. Enfin, le groupe, attaché à la souveraineté industrielle, entend se positionner comme un partenaire stratégique de l'État français et un contributeur clé de l'industrie aérospatiale française en renforçant son empreinte industrielle dans les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine".*

Ainsi, avec cet accord de recapitalisation, Latecoere souhaite réitérer les principes de sa vision industrielle qui consistent à (i) maintenir son centre de décision à Toulouse, (ii) consolider ses activités à valeur ajoutée dans la région toulousaine au sein de ses

¹ Le prêt d'actionnaire de SCP d'un montant maximum de 45 millions d'euros sera remboursé dans le cadre de l'augmentation de capital de 100 millions d'euros.

sites de La Roseraie et Montredon, et (iii) investir dans son empreinte opérationnelle mondiale pour servir sa clientèle aérospatiale européenne et américaine.

Enfin, cette recapitalisation qui a été approuvée par le comité d'investissement de SCP, les prêteurs concernés et l'Etat français, doit désormais être finalisée au travers d'une documentation appropriée et soumise à l'approbation finale des comités de crédit desdits prêteurs, sous l'égide du CIRI et de Maître Hélène Bourbouloux.

Cet accord fera l'objet d'un protocole de conciliation qui sera homologué par le Tribunal de Commerce de Toulouse.

Latecoere informera le marché une fois le protocole de conciliation homologué.

A propos de Latecoere

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands donneurs d'ordre de l'aéronautique et du spatial (Airbus, Boeing, Bombardier, Dassault Aviation, Embraer, Lockheed Martin), Latecoere sert le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable. Le Groupe intervient dans tous les segments de l'industrie aérospatiale (commercial, régional, d'affaires et militaire), dans deux domaines d'activités :

- *Aérostructures (55 % du CA) : portes, fuselage, voilure et empennage, bielles.*
- *Systèmes d'interconnexion (45 % du CA) : câblage aéronautique et spatial, meubles avionique, équipements embarqués, produits électroniques.*

Le Groupe employait au 31 décembre 2022, 5.918 personnes dans 14 pays. Latecoere est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : AEP.PA - Bloomberg : AT.FP

Contact

Thierry Mahé / Relation Médias

+33 (0)6 60 69 63 85

LatecoereGroupCommunication@latecoere.aero